

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3931

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention annuelle de partenariat 2007-2009 à l'association Rhône développement initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant: chaque année, près de trente mille emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois :
 - . en sensibilisant les porteurs de projets potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
 - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît, depuis trois ans, une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

Seulement 23 % des créateurs d'entreprise ont bénéficié d'un prêt bancaire pour démarrer leur activité. Or, cela a un fort impact sur la pérennité des entreprises créées : le taux de pérennité moyen des entreprises à cinq ans est de 62 %, il s'élève à 71 % pour les créateurs ayant obtenu un financement bancaire.

Les plates-formes d'initiative locale, en proposant des outils financiers spécifiques (prêts d'honneurs, garanties, etc.) jouent un rôle de levier pour permettre aux porteurs de projets d'accéder au crédit bancaire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à Rhône développement initiatives (RDI), membre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

La présentation de l'activité de RDI

RDI est une association qui délivre financement et accompagnement aux porteurs de projet de l'agglomération qui n'ont pas accès au crédit bancaire et pour des projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 et 120 k€. Elle attribue notamment des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

Le bilan d'actions pour l'année 2006

- Le financement des porteurs de projet

Année	Objectifs annuels (projets financés)	Réalisé (nombre d'entreprises financées)	Nombre de personnes accueillies
2004	90	84	600
2005	90	164	300
Au 15 nov. 2006	200	194	340

La stagnation du nombre de premiers contacts confirme la qualité du travail en réseau initiée en 2005 : les porteurs de projet qui se présentent à RDI ont un projet plus qualifié, mieux préparé en amont, ce qui permet à RDI de se recentrer sur son cœur de métier (le financement) et de gagner en efficacité, comme l'illustre la croissance très significative du nombre de prêts solidaires octroyés (+ 230 % en deux ans). L'objectif des deux cents entreprises financées devrait largement être atteint au 31 décembre 2006.

Le nombre d'emplois créés par les entreprises financées par RDI s'élève à 310 au 15 novembre 2006 contre 203 en 2005.

Parmi les outils développés par RDI, quatre vingt-treize sont des prêts d'honneur. L'effet-levier de cet outil est important : ainsi, pour un prêt d'honneur de 10 000 €, un créateur moyen peut obtenir environ 40 000 € de prêt bancaire.

- L'implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

RDI participe, par ailleurs, activement à la démarche de professionnalisation-labellisation en cours. Elle est également concernée par la mise en place de la base de données commune à l'ensemble des acteurs du réseau.

RDI est partenaire de la maison de la création d'entreprise de la Duchère qui doit ouvrir en 2007.

Enfin, lors du salon des entrepreneurs 2006 et du train de la création d'entreprise, RDI a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du dispositif.

Les perspectives 2007

- Le financement et le suivi des créateurs d'entreprise

Les objectifs :

- . 115 prêts d'honneur décaissés et 10 % d'augmentation sur les autres outils financiers mobilisés par RDI,
- . le renforcement du bénévolat pour assurer le suivi des porteurs de projets,
- . la réflexion sur le développement de nouveaux outils financiers visant à mieux répondre aux besoins des créateurs.

- Dans le cadre de [Lyon Ville de l'Entrepreneuriat]

- . la mise en place des actions de professionnalisation nécessaires à l'obtention du label et à son maintien sur le long terme,
- . l'installation et l'alimentation de la base de données commune,
- . la participation au travail de rapprochement avec les prescripteurs sociaux du dispositif (Agence nationale pour l'emploi, Direction départementale du travail, Conseil général, etc.),
- . la participation au comité de pilotage de la maison de la création d'entreprise de la Duchère,
- . l'affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association (semaine du microcrédit notamment).

- Le renforcement de la notoriété de RDI

RDI a le projet de créer un site internet et des supports de communication actualisés en partenariat avec [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et les critères d'évaluation

Afin de poursuivre les actions engagées en 2006 et de pérenniser l'action de RDI au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé de signer une convention de partenariat pour la période 2007-2009.

En 2007, la participation financière de la Communauté urbaine s'élèverait à 50 000 €.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération conclu entre la Communauté urbaine et le conseil régional Rhône-Alpes.

La réalisation du plan d'actions évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

Le budget prévisionnel 2007 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats et services externes	33 648	<i>subventions</i>	<i>164 928</i>
charges de personnel	199 165	région Rhône-Alpes	50 000
dotation aux amortissements	2 619	département du Rhône	8 000
		État	30 428
		Communauté urbaine	50 000
		Communes	12 500
		autres	14 000
		<i>avance remboursable Eden</i>	<i>50 000</i>
		<i>autres ressources</i>	<i>20 504</i>
total	235 432	total	235 432

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention annuelle, d'un montant de 50 000 €, à Rhône développement initiatives (RDI).

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec RDI pour la période 2007-2009. La convention précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur la remise d'un rapport d'activités au 30 novembre de chaque année.

3° - La dépense correspondante, de 50 000 €, est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 090 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,